

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1068

présenté par

M. Sommer, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

à l'amendement n° 747 de Mme de Lavergne

-----

### ARTICLE 13 BIS A

Modifier ainsi l'alinéa 2 :

1° Substituer aux mots :

« l'équitable répartition »,

les mots :

« une répartition équilibrée »;

2° Compléter cet alinéa par les mots :

« , dans des conditions fixées par décret. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.